



Inscription TAISO saison 2020-2021 **Judo Club de Tournon-Saint-Martin**



dossier complet à remettre au bureau pour la secrétaire
Inscrire LISIBLEMENT

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : _____

ADRESSE : _____

E-MAIL (lisible) : _____ @ _____

TEL. DOMICILE : _____ TEL. PORTABLE : _____

PAIEMENT des cotisations club et licence

Licence FFJDA (obligatoire) : _____ 40 € / an

Cotisations du Judo Club : _____ 90 € / an

Total à l'année : _____ **130 € / an**

Règlement à remettre en totalité lors de l'inscription
possibilité de faire 3 chèques à encaissement trimestriel :

	<i>Année</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>2ème trimestre</i>	<i>3ème trimestre</i>
Licence FFJDA	40 €	40 €	0 €	0 €
Cotisations club	90 €	30 €	30 €	30 €
Total	130 €	70 €	30 €	30 €

Les chèques sont à l'ordre du « **Judo Club Tournon Saint Martin** »
(SVP notez votre NOM au dos du chèque)

Paiement en espèce, coupons sport ANCV et tickets CAF acceptés

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 1 - Cette feuille d'inscription complétée RECTO / VERSO
- 2 - Le paiement pour l'année
- 3 - Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Taïso pour une première adhésion ou l'attestation du questionnaire santé sport (voire au verso)

Partie pour la trésorière

Nom du licencié : _____

Mode de paiement : chèque – espèce – coupons sport ANCV – tickets CAF

Paiement : en 1 fois – en 3 fois : 1 2 3

NOM et Prénom :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est affiché au dojo et à consulter sur le site internet du judo club :

<http://www.judoclubtournonstmartin.sitew.com>

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club* de Tournon Saint Martin et j'en accepte les modalités.

CERTIFICAT MÉDICAL OU ATTESTATION DU QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT

En cas de nouvelle adhésion au Judo Club, puis tous les trois ans, vous devez fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo en compétition.

J'ai fourni un certificat médical en (indiquez l'année)

En cas de renouvellement de la licence et si le certificat médical date de moins de 3 ans, vous pouvez utiliser le questionnaire santé sport (personnel) consultable sur le site internet du judo club

<http://www.judoclubtournonstmartin.sitew.com>

J'ai répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 (Sinon je dois fournir un nouveau certificat médical).

AUTORISATION PHOTOS

Le Judo Club Tournon Saint Martin peut procéder à des séances de prises de vue photographique dans le cadre de l'activité de judo au sein de l'association. A titre gracieux, le Judo Club Tournon Saint Martin peut diffuser ces images à des fins de communication tant externe qu'interne sur les différents médias et ce sans aucune limitation de durée et pour le monde entier. D'autre part, cette autorisation est valable par tacite reconduction tant que la personne sera licenciée au sein du Judo Club Tournon Saint Martin. Vous abandonnez, sans contrepartie au Judo Club Tournon Saint Martin, les droits d'exploitation susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y apportant. Vous renoncez à toute action à l'encontre du Judo Club Tournon Saint Martin du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie quelle qu'en soit la date ou la forme. Cette autorisation est donnée à titre gratuit.

J'autorise

Je n'autorise pas

Fait à, le

SIGNATURE du licencié ou représentant légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE ZONE